

AUDIT SUR L'ORGANISATION DE SECURITE (INCENDIE-EVACUATION)

FICHE N°28 / Réf. : AOS

Conforme aux articles :

- R.4227-28 à R.4227-39 du code du travail
- MS du règlement de sécurité des ERP
- U41 (établissement de soins) du règlement de sécurité des ERP

OBJECTIFS

- *Définir un plan d'amélioration de la sécurité adapté à votre établissement et conforme au code du travail et au règlement ERP.*

METHODOLOGIE

- Identification des réglementations applicables à votre établissement.
- Visite complète de l'établissement.
- Entretien avec les divers responsables.

Définir un plan de lutte contre l'incendie :

- Prévention pour éviter la naissance d'un feu.
- Moyens matériels à prévoir.
- Organisation du plan de lutte contre l'incendie.

Organisation de la mise en sécurité des personnes et des biens :

- Définition de l'alarme et de l'alerte.
- Constitution des équipiers incendie et définir leurs missions.
- Inventaire des moyens matériels de lutte contre l'incendie.
- Organisation de la sauvegarde des biens.

Signalisations :

- Plans d'intervention et d'évacuation.
- Les consignes générales, particulières.

Plan de formation :

- Définition des programmes théoriques, pratiques et leurs fréquences.